

Processus de paix dans la guerre du saumon

P31 120

PÊCHE Les pros du port de Bayonne consentent à stopper leur activité contre dédommagement. Collectivités et fédés devraient mettre au pot

Romain Bely
r.bely@sudouest.fr

Camp David 1978, Oslo 1993, Sauveterre-de-Béarn 2020 ? Qui sait, la cité médiévale prendra peut-être place auprès de ses glorieuses prédécesseuses dans les manuels scolaires des petits Basques et Béarnais.

Mardi soir, une « réunion historique », aux dires de ses participants, a entériné le début de la fin de la guerre du saumon. Cette bataille homérique entre les pêcheurs professionnels aux filets dérivants du port de Bayonne et les pêcheurs amateurs des Gaves béarnais. Les seconds reprochent aux premiers de capturer les trois quarts de la ressource en aval alors que les saumons remontent l'Adour et les Gaves pour aller frayer dans les Pyrénées.

C'est de bonne guerre, chacune des parties se veut extrêmement prudente tant que l'affaire n'est pas entièrement ficelée financièrement.

Un gros chèque à se partager

Le stratagème est élémentaire. Pour mettre un terme à la guerre intestine, les pêcheurs professionnels au filet de Bayonne acceptent de renoncer définitivement à leur activité en échange d'un dédommagement. Le président du Comité interdépartemental des pêches, Serge Larzabal, avait évoqué dans nos colonnes la somme de 4,5 millions d'euros.

Mardi, à Sauveterre-de-Béarn, les Fédérations de pêche, le Département, la Région,

« Ce n'est pas rien d'arrêter une activité. Il est normal d'indemniser les gens quand on les empêche de gagner leur vie »

les professionnels et les amateurs se sont avancés vers un financement à plusieurs de ce gros chèque. « Nous nous sommes engagés à faire tout notre possible pour aboutir à cette solution financière », explique Jacques Pédehontaà, au nom du Département. Le maire de Laàs loue les qualités de pacificateur de Jean Labour, maire de Sauveterre. Le président de la Communauté de communes du Béarn des Gaves est, en effet, à la ma-



Officiellement autorisés, les pêcheurs aux filets pourraient quitter le port de Bayonne après accord financier. ARCH. « S O »

noeuvre depuis une première réunion à Sauveterre, fin février. Son territoire est La Mecque est des pêcheurs de saumons.

La Région a confirmé son engagement dans le futur tour de table financier. « Nous espérons que l'Europe et l'État, par l'intermédiaire de leurs compétences en matière de biodiversité, participeront également au gâteau », indique Bernard Uthurry, vice-président de la Nouvelle-Aquitaine, redevenu maire d'Oloron entre les deux réunions.

La Fédération de pêche du 64 a suivi. « C'est en bonne voie et les fédérations de pêche se sont engagées à mettre au pot pour racheter ce qu'on appelait autrefois ces droits de pêche aux professionnels aux filets », salue André Dartau, président de la fédération départementale.

« À un demi-pas d'y arriver »

Ce règlement, s'il se concrétise ne ravira pas les défenseurs de l'environnement. « Ce n'est pas rien d'arrêter une activité, plaide toutefois Bernard Uthurry. Il est normal d'indemniser les gens quand on les empêche de gagner leur vie. Bien évidemment, les financeurs publics regarderont de très près le chiffrage de ce dédommagement. » Les bilans comptables et les chiffres d'affaires des 17 professionnels du port de Bayonne concernés seront scrutés par les juristes de chaque camp. Cette avancée décisive intervient

ILS SONT EN RÈGLE

Fin juillet, Alain Rousset avait signé le règlement du port de Bayonne autorisant la pêche professionnelle aux filets. La décision avait mis hors d'eux les défenseurs de l'environnement. Elle attendait, cependant, d'être validée en dernier lieu par les blancs-seings des préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. Les deux signatures ont été apposées réglant par là même un flou juridique historique. La seule possibilité de stopper la pêche au filet semble donc, désormais, cet accord financier.

alors qu'un nouveau front semblait avoir été ouvert il y a quelques semaines à peine, quand le président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset, avait finalement accordé le droit de pêcher aux professionnels du port de Bayonne (lire par ailleurs). Mi-août, le même président Rousset a rencontré les pêcheurs amateurs béarnais en leur assurant que la Région participerait au dédommagement.

« La solution ne pouvait être que politique, explique Jean Labour. On est à un demi-pas d'achever tout ça. J'aimerais qu'on parle enfin de biodiversité et de transition écologique et qu'on ne parle pas seulement d'économie. Le saumon n'est pas encore une espèce en danger, mais il pourrait le devenir. Tout comme les autres poissons migrateurs. »